

# Filière technique : Enfin des avancées ?

Le garde des sceaux a (enfin!) annoncé le 27 septembre 2022 l'ouverture de négociations sur la filière technique déclarant ceci :

« De même, nous finaliserons en 2023 la mise en place d'une filière technique ministérielle. Les adjoints techniques affectés à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse ou à la Direction des services judiciaires pourront ainsi dérouler une carrière complète dans un corps de techniciens, voire de directeur technique ».

Ces annonces interviennent alors que nous portons des revendications depuis des années pour la mise en place d'une filière technique !

## Pour une réelle filière technique !

Entre 2003 et 2016, le ministère de la Justice, malgré nos demandes, n'avait ouvert aucun recrutement d'adjoints techniques. Depuis 2010, denombreux postes ont été supprimés,

tandis que de nombreux postes ouverts restaient vacants. La charge de travail des adjoints techniques augmente du fait de la baisse des effectifs. Dans le même temps, seuls les cuisiniers, les agents de maintenance et maîtresses de maison de la PJJ restent dans une filière technique « métiers » alors que la majorité des adjoints techniques polyvalents sont regroupés dans des « filières » souvent éloignés de leur métiers d'origine.

La plupart des postes de concierges sont supprimés pour faire appel

(à un coût élevé) à des sociétés de sécurité. Par exemple, au CT régional de la cour d'appel d'Amiens, la suppression du poste de concierge a même reçu l'avis favorable de l'UNSA et l'abstention complaisante de C. Justice. Seule la CGT s'y est opposée ! La suppression de ce poste entraîne un coût pour la juridiction de 4 500€ par mois pour faire appel à une société de sécurité : bel exemple de mauvaise gestion de l'argent public.

Dans les juridictions comme à la PJJ, les adjoints techniques sont dépossédés de leurs missions dans des tâches administratives, certains finissent par demander leur intégration dans le corps des adjoints administratifs.

Les services judiciaires et la PJJ n'ayant ni corps de B technique, ni de corps A technique, les adjoints techniques n'ont aucune perspective de carrière. Leur solution est de partir en détachement dans un autre corps de C technique pour pouvoir espérer une évolution dans la catégorie B. Depuis plusieurs années aucune formation spécifique évolutive n'est

également prévue.

Il y a quelques années, la CGT, seule, avait revendiqué et obtenu la fusion du corps des agents des services techniques des services judiciaires avec celui de l'administration centrale, ce qui avait permis d'obtenir un débouché dans le corps d'avancement des ISIM (Inspecteur des Services Intérieurs et du Matériel).

## Nos revendications pour la filière technique :

► la fusion de l'actuel corps commun avec celui resté à l'écart de la pénitentiaire, pour permettre à tous un débouché en catégorie B et A : technicien et directeur technique avec un alignement sur la grille indiciaire des adjoints techniques pénitentiaire plus favorable.

La fusion avec la filière des adjoints techniques de la pénitentiaire, en plus d'offrir une évolution de carrière, permettrait d'avoir en catégorie B des agents compétents en matière d'entretien des bâtiments, de maintenance du matériel, d'hygiène et de sécurité, d'informatique. La création de A technique, voire d'ingénieurs pour certains emplois permettrait également la fonctionnarisation des différents contractuels actuellement recrutés ainsi que l'apport d'une plus-value en matière immobilière alors que les besoins sont importants ;

► l'administration avait envisagé, en 2001-2002, la création de plates-formes techniques rattachées aux cours d'appel, regroupant toutes les spécialités techniques (imprimeur - électricien - maintenance - plombier, etc.), pouvant intervenir sur tous les établissements du ressort. Nous revendiquons toujours leur mise en place ce qui justifierait là encore la création d'un corps de B technique (corps de techniciens ou de conducteurs de travaux) ;

► l'arrêt du recours systématique à des sociétés privées pour les fonctions d'entretien et de sécurité. Nous revendiquons le maintien d'au moins un poste de concierge dans chaque juridiction où ces postes existent, voire leur re-création quand ces postes ont été supprimés, ce qui participe de fait à la sécurité des personnes et des lieux ;

► le retour à la filière automobile, trop de conducteurs étant amenés à effectuer des tâches ne relevant pas de leur statut initial ;

► la création de postes de conducteurs d'automobile, dans les centres de pré-archivage pour le transfert des archives, mais aussi le maintien des trois postes de conducteurs par cour d'appel ou la création du troisième poste lorsque qu'il n'y en a que deux afin de faire face aux heures supplémentaires ;

► une harmonisation vers le haut concernant l'attribution de tenues vestimentaires ; l'augmentation progressive du coefficient et, dans l'immédiat, le passage au coefficient 3 pour le régime indemnitaire spécifique.

Les syndicats CGT

Montreuil le 30 novembre 2022



DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE  
**VOTEZ CGT**